

Comment obtenir le certificat de cession d'un tracteur agricole ?

Description

Le [certificat de cession](#) d'un tracteur agricole est un des documents à fournir obligatoirement pour vendre ou céder à titre gratuit un tracteur.

Avant d'officialiser la vente ou la donation, le propriétaire doit accomplir des formalités préalables dont la déclaration de cession. Elle établit le transfert de propriété de la machine.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)[Obtenir mon certificat de cession en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un certificat de cession pour un tracteur agricole?

Le certificat de cession d'un [tracteur](#) agricole est un **document officiel** qui doit être établi lors d'une vente ou d'une donation d'un tel tracteur.

Depuis 2009, les engins agricoles concernés par ce certificat sont les suivants:

- tracteurs agricoles (à roues ou à chenilles),
- engins agricoles se déplaçant seuls,
- véhicules agricoles avec remorques ayant un poids supérieur à 1,56 tonnes, charges comprises.

Ce certificat de cession correspond au formulaire [cerfa n° 15776*02](#).

Il doit être complété et signé par les **2 parties** au contrat de vente ou à la donation du tracteur agricole.

Bon à savoir : Le certificat de cession fait partie des [documents obligatoires pour l'obtention d'une carte grise](#). C'est pourquoi il est conseillé de le faire en 2 ou 3 exemplaires. En effet, l'acquéreur en a besoin pour faire immatriculer le véhicule à son nom et le vendeur doit conserver un exemplaire.

Le certificat de cession d'un tracteur agricole comporte des informations **sur le vendeur, l'acheteur et le véhicule** mis en vente.

L'enregistrement de ce certificat sur la plateforme de l'ANTS permet d'obtenir un [accusé de déclaration de cession](#).

Il doit alors y figurer le nom, prénom, adresse et date de naissance des 2 parties. Le propriétaire doit également renseigner les caractéristiques de l'engin agricole objet de la vente.

Comment remplir un certificat de cession pour un tracteur agricole?

Le certificat de cession d'un tracteur agricole, à l'instar du [formulaire Cerfa pour la carte grise](#), est facile à remplir.

Il y a une partie réservée au vendeur et une partie réservée à l'acheteur.

Les champs sont à compléter avec les informations ci-après:

- L'identité du vendeur : nom, prénom, adresse, date de naissance... ;
- L'identité de l'acheteur : nom, prénom, adresse, date de naissance... ;
- Les caractéristiques du tracteur agricole : type de véhicule, marque, dénomination commerciale, puissance, numéro d'immatriculation... ;

A noter: si une société agricole est partie au contrat, il faudra également renseigner sa raison sociale, son adresse et son numéro de SIRET.

Enfin, puisque le formulaire cerfa n° 15776*02 comporte un emplacement pour chaque partie, ces dernières doivent le **signer** dans le cadre défini à cet effet afin de valider le document.

Bon à savoir : Les informations sur le véhicule sont disponibles sur la carte grise du tracteur agricole. Le propriétaire doit l'avoir sous les yeux afin de compléter plus facilement les champs.

Enfin, le vendeur et l'acquéreur doivent formaliser leur accord sur la date et l'heure de la transaction en cochant une case prévue à cette fin.

Quels sont les documents à fournir avec le certificat de cession?

Pour procéder à la vente d'un tracteur agricole, le vendeur doit remettre certains **documents** au nouveau propriétaire.

En plus du certificat de cession du tracteur agricole, il doit présenter :

- Le **certificat d'immatriculation** (la carte grise) : avec la mention « vendu le... », ou « cédé le... », inscrite d'une manière inaltérable et bien lisible, suivie de la signature ou le coupon détachable de la carte grise remplie et signée ;
- Le [certificat de situation administrative est obligatoire](#) (certificat de non gage) : il doit être daté de moins d'un mois, pour prouver que le tracteur ne fait pas l'objet d'un gage pendant la durée de la vente.

Ce certificat de non gage établit également que le tracteur ne fait pas l'objet d'une **opposition au transfert** de sa carte grise. C'est le cas si:

- il a été déclaré volé ou épave,
- l'adresse actuelle du propriétaire vendeur ne figure pas sur la carte grise,
- il existe des contraventions non payées,
- un commissaire de justice s'oppose à la cession.

Attention : Le vendeur ne peut pas vendre un tracteur agricole non conforme, eu égard à la sécurité, si la cession a lieu entre particuliers.

Comment enregistrer la cession d'un tracteur agricole?

Depuis 2009, les tracteurs sont soumis à l'immatriculation au format SIV.

Face à une vente, le vendeur doit effectuer une [déclaration de cession](#) afin d'officialiser le changement de propriétaire au regard de l'administration.

Cela permet également à l'acquéreur **d'immatriculer** le tracteur à son nom, après la vente.

L'enregistrement de la cession du tracteur agricole doit s'effectuer en **ligne** sur le site de l'ANTS, dans les **15 jours** suivants la vente au plus tard.

Pour enregistrer cette cession, le vendeur doit accomplir les formalités suivantes:

1. se créer un compte usager sur l'[ANTS](#),

2. une fois le compte créé, se connecter grâce au mot de passe et à l'identifiant obtenus,
3. aller dans la page réservée à **la déclaration de vente** du tracteur,
4. remplir le formulaire en ligne: en indiquant les informations demandées relatives au vendeur, à l'acheteur et au tracteur agricole. Il faut également indiquer le type, la date et l'heure de la cession.

Une fois la déclaration de cession terminée, l'ancien propriétaire reçoit un [code de cession](#).

Ce code est à communiquer à l'acquéreur afin qu'il puisse effectuer la demande d'immatriculation du tracteur agricole à son nom sur le site de l'ANTS également.

Zoom : Si besoin, LegalPlace peut accomplir les [déclaration de cession d'un tracteur agricole](#) à votre place. Nos équipes se chargent de toutes les formalités pour la cession et l'enregistrement du véhicule. Pour ce faire, rien de plus simple il vous suffit simplement de remplir un questionnaire en ligne.

Où envoyer le certificat de cession d'un tracteur agricole?

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'envoyer un exemplaire du certificat de cession à la préfecture ou à la sous-préfecture par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les démarches sont en effet entièrement dématérialisées. Elles sont ainsi beaucoup plus **simples** puisqu'il suffit de remplir le certificat de cession, remettre les documents à l'acquéreur et d'enregistrer la vente sur le site de **l'ANTS**.

Bon à savoir : Pour accompagner les utilisateurs dans cette transition, les préfectures et la plupart des sous-préfectures mettent à la disposition du grand public des points numériques. Ceux qui ne disposent pas d'une connexion suffisante pour réaliser les démarches peuvent profiter de ce service.

Quelles sont les sanctions en cas d'absence de déclaration de cession?

Conformément à l'article [R322-4 du code de la route](#), le vendeur doit obligatoirement effectuer une déclaration de cession dans les 15 jours suivants la vente au maximum.

Si cette déclaration, n'est pas effectuée dans ce délai légal, les deux parties au contrats s'exposent aux risques suivants:

- **Concernant le vendeur** : il reste responsable du véhicule et recevra donc les PV pour les infractions commises par l'acquéreur. En outre, il est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros (pouvant être majorée à 375 euros).
- **Pour l'acquéreur** : il ne pourra pas obtenir la carte grise à son nom car il n'aura pas obtenu le code de cession évoqué plus haut dans l'article.

Peut-on vendre un tracteur agricole sans carte grise?

Immatriculer un tracteur n'est obligatoire que s'il circule sur les voies publiques.

Donc, si l'engin est réservé à un usage sur des terrains privés, il se peut qu'il n'ait pas été immatriculé.

Toutefois, afin de le vendre pour le faire circuler sur une voie ouverte à la circulation, il faudra établir une **carte grise**. Il est possible d'effectuer cette démarche sur le site de l'ANTS ou auprès d'un professionnel habilité par le Ministère de l'Intérieur à cet effet.

A cette fin, il faudra rapporter la preuve de la **propriété** du tracteur et sa **conformité** à la réglementation en vigueur.

FAQ

Quels papiers pour la vente d'un tracteur ?

Dans le cadre de la vente d'un tracteur, le vendeur doit remettre certains documents au nouveau propriétaire : la carte grise barrée avec la mention « vendu le... » ou « cédé le... », le certificat de situation administrative, le certificat de cession.

Comment immatriculer un tracteur d'occasion ?

La demande d'immatriculation d'un tracteur d'occasion s'effectue directement sur le site de l'ANTS.

Comment faire pour obtenir une nouvelle carte grise ?

La demande d'obtention d'une nouvelle carte grise s'effectue sur le site de l'ANTS. Il faut se connecter et transmettre les documents demandés.